



Ni assurance, ni contrôle technique

Par **valye**, le **15/12/2019** à **11:18**

Bonjour j'avais déjà posé cette question mais je n'avais pas été assez précise voilà notre voisine qui a 5 enfants roule avec une voiture, ses enfants à l'intérieur sans assurance sans contrôle technique et pneu lisse en dehors de ça elle est garée sur le parking privé de notre immeuble à qui dois-je dénoncer ceci ? car cette femme en plus de rouler sans tout cela roule également alcoolisé avons-nous le droit gens de l'immeuble de demander l'évacuation de cette voiture non assurée et sans contrôle technique comment faire je ne sais pas du tout? merci

Par **morobar**, le **15/12/2019** à **11:29**

Bonjour, Commencer par aviser le ,syndic si copropriété ou la régie de location.

Par **valye**, le **15/12/2019** à **12:01**

Ok merci

Par **nihilscio**, le **15/12/2019** à **12:02**

Bonjour, Je ne vois aucun manquement aux règles de la copropriété, mais, comme il s'agit de sécurité publique lorsque le véhicule circule sur la voie publique, cela devrait intéresser le

ministère public.

Par **valye**, le **15/12/2019** à **12:45**

Effectivement je trouve le comportement de cette femme très immature et peu responsable.
Merci

Par **amajuris**, le **15/12/2019** à **17:23**

bonjour,rnrnsi elle a des enfants qu'elle transporte dans son véhicule, vous pouvez en aviser les service sociaux.rnrnil existe le service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger, le 119.rnrnvoir ce lien: <https://www.allo119.gouv.fr/>rnrnsalutations

Par **morobar**, le **16/12/2019** à **09:48**

[quote]rnJe ne vois aucun manquement aux règles de la copropriété[rn]/[quote]rnEt l'exposée de la situation[rn]/[quote]rnen dehors de ça elle est garée sur le parking privé de notre immeuble rnrn[/quote]rnOn peut en déduire que cette voisine ne fait pas partie de la copropriété et n' a aucun droit de stationnement.

Par **valye**, le **16/12/2019** à **10:11**

Si c ma voisine c qu elle habite l immeuble donc elle a le droit de se garer. Ca n est pas qu elle soit garée qui me dérange c qu elle conduit sans assurance et controle technique.

Par **morobar**, le **16/12/2019** à **10:17**

Moi ce qui me dérange ce sont des exposés tendancieux et en langage non français.rnrn[quote]rn en dehors de ça elle est garée sur le parking privé de notre immeuble rnrn[/quote]rnCe n'est pas votre parking privé de votre immeuble, mais son parking privé de son immeuble.rnrnCette personne ne vous porte aucun préjudice.rnrnMais effectivement vous pouvez signaler aux FDO le comportement de la dame qui en état d'ivresse avec un véhicule aux pneumatiques usés, sans assurance ni contrôle technique.rnrnPeut-être sans permis de conduire et olus si cela se trouve.